

## Une loi différente pour les femmes et les hommes en matière de viol ?

Éditorial par André Grépillat. Psychologue clinicien. Thérapeute familial,  
Responsable adjoint de la délégation de Grenoble du CRIAVS-Rhône-Alpes

En mai dernier, nous apprenions par la presse régionale qu'une femme avait été condamnée à cinq ans d'emprisonnement pour avoir eu, à deux reprises, une relation sexuelle complète avec son fils. Revenons sur les faits, du moins tels qu'ils nous sont rapportés, entre autres, par un journaliste de la région de Belfort-Montbéliard. Dans un contexte familial décrit comme relevant d'une grande misère sociale, la mère d'un jeune garçon aurait eu avec lui, alors qu'il avait environ huit ans, des relations sexuelles allant « jusqu'à la pénétration », est-il écrit dans l'article. Notons que cette femme n'a pas reconnu les faits et que, même si la Justice l'a condamnée, nous devons nous imposer la prudence dans nos commentaires.

Pour la victime, qui arrive bientôt à la majorité civile, on ne peut évidemment pas se poser la question d'un consentement de sa part pour la relation en question, puisque la loi invalide cette possibilité dans une relation sexuelle entre un mineur et un adulte. Ce n'est donc pas l'idée d'un éventuel consentement qui peut expliquer le fait que cette affaire n'ait pas été jugée comme un viol, donc en tant que crime.

Ce qui nous interroge ici, c'est le commentaire du journaliste qui, après avoir cité le Procureur chargé de l'affaire disant que ces faits relèveraient de la Cour d'Assises, nous dit « qu'en droit français, une femme ne peut pas être auteure de viol ». Si nous revenons sur la définition actuelle du viol tel qu'il est décrit par le code pénal français, il est question de « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui... ». Pour parler crûment, dans l'histoire qui nous occupe, il n'est pas question de pénétration par la mère du corps de son fils et, par conséquent, il n'y aurait donc pas de viol commis sur l'enfant.

Nous serions alors en face d'un vide juridique : le législateur n'aurait pas imaginé qu'une femme puisse agir comme le font certains hommes. Cette hypothèse explicative nous paraît hautement probable et en adéquation avec les représentations sociales encore

dominantes dans notre société. Par exemple, dans les cas de violences intra-familiales, notamment sexuelles, commises par un homme (père ou beau-père, fratrie, autres membres de la famille) sur un ou plusieurs enfants, rarissimes sont les situations où la mère est également inquiétée au cours de l'enquête, que ce soit pour complicité active ou défaut de protection vis-à-vis des victimes (qu'il soit bien entendu que je ne plaide pas pour une condamnation systématique de deux parents, chaque cas est et reste particulier ; mais la question se pose à mon sens, dans certaines situations, d'une injonction de soin pour la famille). Citons aussi, autre exemple parmi tant d'autres du poids de ces représentations, le fait que lors d'une précédente journée d'étude que nous avons organisée sur le thème des « Violences sexuelles au féminin I », un groupe de manifestants « féministes » avait tenté de forcer l'entrée de l'amphithéâtre pour y distribuer des tracts de protestation en pensant sans doute que nous allions écorner l'image de la femme qui serait pour eux toute bonté et générosité.

Pour autant, faut-il espérer du législateur qu'il prenne ces faits en considération pour redéfinir la notion de viol ? Peut-être bien. Mais en attendant, il nous aurait paru possible de prendre toute la mesure de la formulation actuelle du code pénal «...acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit... » pour y inclure un acte tel que celui dont il est question ici et de renvoyer l'auteure devant une Cour d'Assises.



Notre étonnement reste donc entier, pas seulement par rapport aux propos de ce journaliste. Peut-être la reconnaissance du caractère illicite de cet acte sera-t-elle néanmoins suffisante pour la victime dans son travail de reconstruction psychique.

I Actes de la journée d'étude du CRIAVS Rhône-Alpes, Grenoble, 2012, 117



## Soirée du CRIAVS Rhône-Alpes - Délégation de Grenoble

Judi 25 septembre 2014 à 20h30:

Entrée libre sur inscription uniquement

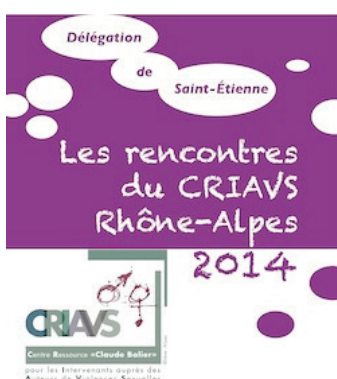
Lieu : CRIAVS 9 place Victor Hugo - Grenoble

**Intervention du Pr Albert CICCONE**

**«Aux sources du lien tyrannique. Violence, perversion»**

Judi 27 novembre 2014 à Grenoble

**Serge PORTELLI, président de Chambre à la cour d'appel de Versailles et membre du Syndicat de la magistrature**



## Rencontre du CRIAVS Rhône-Alpes - Délégation de St Étienne

Vendredi 3 octobre 2014, de 14h à 16h30 -

Salle de conférence A - Hôpital Nord

Réservation obligatoire selon les places disponibles

**« Incarcération et arrêt d'agir »**

**Dr Catherine RIGAUD, Psychiatre, Pédopsychiatre, Praticien Hospitalier, Centre Camille Claudel à Angoulême**

Vendredi 21 novembre 2014 à St Étienne

**Mr André CIAVALDINI, Docteur en psychopathologie clinique, Psychanalyste, Directeur de recherche associé, Grenoble :**  
**«L'évaluation, partie prenante des stratégies de soins avec les auteurs de violences sexuelles»**



## Rencontre cinématographique du CRIAVS Rhône-Alpes - Délégation de Grenoble

**Cycle 2014/2015 : L'amour comme source de possible confusion dans la relation entre adultes et adolescent(e)s**

En partenariat avec le Méliès

Mardi 04 novembre 2014 de 17h45 à 21h

**Perfect Mothers** d'Anne Fontaine

Lieu : Cinéma le Méliès, 28 allée Frenay - Grenoble

Tarif : 7 euros (Tarif réduit du Méliès)

### Dans les CRIAVS :

- \* 9/09/2014 - Troisième journée du Cycle de conférences SEXES ET NORMES : Sexes et médecine
- \* 09/10/2014 - CRIAVS Lorraine : Formation : Les perversions
- \* 16/10/2014 - Journée régionale CRIAVS Bourgogne : La cyber-pornographie

En ligne sur [www.criavs-ra.org](http://www.criavs-ra.org) :

Le détail des événements et l'ensemble des colloques, formations et programme des soirées et rencontres cinématographiques du CRIAVS-Rhône-Alpes

## DOCUMENTATION

Pour suivre l'actualité concernant les thématiques concernant les missions des CRIAVS «Violences sexuelles» «Thérapies» «Adolescent» «Prévention» «Justice» «Milieu carcéral» «Injonction de soin» «Réinsertion sociale»... , Abonnez-vous au bulletin hebdomadaire de la documentation en ligne

=> Retrouvez, chaque semaine la revue de presse, les articles anglophones et francophones repérés, les derniers textes et rapports de Loi, les agendas des CRIAVS, et les références documentaires du réseau.

### \* PANORAMA DE PRESSE :

La presse est classée par bouquets thématiques et disponible sur le site Internet du CRIAVS Rhône-Alpes. En cliquant sur le thème qui vous intéresse, vous accédez aux articles en accès libre en ligne.

### \* DROIT :

- Texte adopté n° 382 - Justice : prévention de la récidive et individualisation des peines  
=> Ministère de la Justice : la réforme pénale en image (23 juillet 2014)
- Ministère de la Justice (07 juillet 2014) : Un texte sur la justice des mineurs en préparation pour 2015  
Communiqué de presse de Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice

### \* LES ACQUISITIONS DU CENTRE DE DOCUMENTATION :

Ces documents sont disponibles gratuitement - sous condition d'inscription préalable - à l'ensemble des professionnels de la région Rhône-Alpes en consultation ou en prêt.. Le centre de documentation du CRIAVS Rhône-Alpes répond à vos demandes documentaires et d'ouvrages par email, téléphone ou directement sur place à Grenoble..

ESTELLON, Vincent. **Actualité des états limites**. Toulouse (FRANCE) : Érès, 2014, 158 p.

GUILLAUMIN, Jean. **Fantasme de matricide et culpabilité inconsciente**. Paris (FRANCE) : Dunod, 2014, 178 p. (Inconscient et culture)

AMBROISE-RENDU, Anne-Claude. **Histoire de la pédophilie : XIXe - XXI e siècle**. Paris (FRANCE) : Fayard, 2014, 346 p.

BOUVET, Cyrille. **Introduction aux thérapies comportementales et cognitives (TCC)**. Paris (FRANCE) : Dunod, 2014, 172 p.

JABER, Samia. **Le jour où j'ai dit non**. Paris (FRANCE) : Michalon, 2014, 173 p.

BRIE, Guillaume. **Des pédophiles derrière les barreaux : Comment traiter un crime absolu ?** Paris (FRANCE) : L'Harmattan, 2014, 243 p. (Logiques sociales)

TORDJMAN, Sylvie, WISS, Mathias. **À la rencontre des jeunes en souffrance : L'expérience d'une équipe mobile pluriprofessionnelle**. Bruxelles (BELGIQUE) : De Boeck, 2014.

JOSSE, Évelyne, CROCQ, Louis, SOIR, Erik (de). **Le traumatisme psychique chez l'adulte**. Bruxelles (BELGIQUE) : De Boeck, 2014, 298 p.

BESSETTE, Jean-Michel. **Anthropologie du crime**. Paris (FRANCE) : L'Harmattan, 2013, 256 p. (Logiques sociales)

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE. **Le partage d'informations dans l'action sociale et le travail social**. Rennes (35043, FRANCE) : Presses de l'EHESP, 2013.

SEZIONALE BASILICATO, Isabelle. **La poupée d'Archimède**. Nice (FRANCE) : Au Pays Rêvé, 2013, 160 p.

GIAMI, Alain, PY, Bruno, TONIOLO, Anne-Marie. **Des sexualités & des handicaps : Questions d'intimités**. Nancy (FRANCE) : PUN (Presses Universitaires de Nancy), 2013, 489 p. (Santé, qualité de vie et handicap)

MBANZOULOU, Paul, HERZOG-EVANS, Martine, CHÂLES-COURTINE, Sylvie. **Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice : Savoirs et pratiques**. 2012, 248 p.



JEAMMET, Philippe. **Pour nos ados, soyons adultes.** Paris (FRANCE) : Odile Jacob, 2010, 314 p. (Poches Odile Jacob)

BON, Norbert, LAMEYRE, Xavier, MUCHENBLED, Michel, et al. **Quand la sexualité devient délit : Actes du colloque organisé à Marseille les 19 et 20 mars 2007.** Draguignan (FRANCE) : Anthea, 2007, 96 p.



Le bulletin du réseau documentaire de la Fédération nationale des CRIAVS est réalisé chaque semaine. Il a pour objectif d'informer les professionnels des CRIAVS et les professionnels santé, justice et social de l'actualité concernant les violences sexuelles, le milieu carcéral, la prostitution,...

Pour vous abonner au bulletin de la documentation : par mail à [documentation@criavs-ra.org](mailto:documentation@criavs-ra.org) ou directement sur le site.

**Pour vous abonner à la lettre d'information mensuelle du CRIAVS Rhône-Alpes : [www.criavs-ra.org](http://www.criavs-ra.org) ou 04 76 50 45 71 Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant.**

**Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de notre part, veuillez-nous retourner votre email**